

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1333****15 décembre 2003****SOMMAIRE**

<b>A. Berl et Cie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63950</b>	<b>Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63943</b>
<b>Abtimo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63939</b>	<b>FINCOSER, Financial Investments &amp; Consulting Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63943</b>
<b>ACM New Alliance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63951</b>	<b>FINCOSER, Financial Investments &amp; Consulting Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63944</b>
<b>ACM New Alliance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63951</b>	<b>FINCOSER, Financial Investments &amp; Consulting Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63944</b>
<b>ACS, Aviation Consultants &amp; Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63949</b>	<b>FINCOSER, Financial Investments &amp; Consulting Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63944</b>
<b>Achille Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63951</b>	<b>Finglobe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63945</b>
<b>AIG International Trust Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63942</b>	<b>Fortuna Select Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>63942</b>
<b>Air-Pur, S.à r.l., Munsbach . . . . .</b>	<b>63952</b>	<b>François Frisch, S.à r.l., Bettembourg . . . . .</b>	<b>63952</b>
<b>Alcoa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63969</b>	<b>GE Financing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63949</b>
<b>Alpatrans S.A., Mertert . . . . .</b>	<b>63952</b>	<b>GE Holdings Luxembourg &amp; Co., S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63945</b>
<b>Ancubo S.A., Bereldange . . . . .</b>	<b>63953</b>	<b>GE International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63950</b>
<b>Autopolis Services S.A., Bertrange . . . . .</b>	<b>63975</b>	<b>Gestex S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63970</b>
<b>BATP S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63946</b>	<b>HDR4 SCA et Cie, Luxembourg . . . . .</b>	<b>63979</b>
<b>Baustern S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63946</b>	<b>HDR4 SCA et Cie, Luxembourg . . . . .</b>	<b>63984</b>
<b>Berl-Com S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63954</b>	<b>Hilger, S.à r.l., Manternach . . . . .</b>	<b>63969</b>
<b>Brasserie New Ekseption S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63954</b>	<b>(Den) Holzspiecht, S.à r.l., Mondercange . . . . .</b>	<b>63957</b>
<b>Brest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63951</b>	<b>Iberico Immobiliengesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63942</b>
<b>Buerglenster, S.à r.l., Bourglinster . . . . .</b>	<b>63954</b>	<b>Immotrans S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63969</b>
<b>C 7 Concept S.A. . . . .</b>	<b>63942</b>	<b>International Retail Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63953</b>
<b>Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63948</b>	<b>International Retail Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63953</b>
<b>Cheops Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63964</b>	<b>International Trading Finance Holding S.A. . . . .</b>	<b>63947</b>
<b>Cheops S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63961</b>	<b>International Vehicles Trading, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63970</b>
<b>CLPP S.A., Compagnie Luxembourgeoise de Production Publicitaire, Luxembourg . . . . .</b>	<b>63938</b>	<b>Isarez S.A., Bertrange . . . . .</b>	<b>63971</b>
<b>Danlux Constructions, S.à r.l., Munsbach . . . . .</b>	<b>63954</b>	<b>Kribou, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63973</b>
<b>Dépôts Pétroliers Contern, S.à r.l., Mertert . . . . .</b>	<b>63960</b>	<b>Kribou, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63973</b>
<b>Dolpa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63950</b>	<b>Luminosa Initiatives Financières S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63952</b>
<b>Domaine Holding S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>63954</b>	<b>Manuel Silva, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63972</b>
<b>Domaine Holding S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>63954</b>	<b>Metal Invest Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63966</b>
<b>Duotrans, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .</b>	<b>63960</b>	<b>Metal Invest Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63968</b>
<b>Enra, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63960</b>	<b>Metal Invest International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63955</b>
<b>Epicerie Val Fleuri, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63964</b>		
<b>Eye Concept Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63965</b>		
<b>F. &amp; G. Co S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>63965</b>		
<b>Face International, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .</b>	<b>63969</b>		
<b>FINCOSER, Financial Investments &amp; Consulting</b>			

Metal Invest International S.A., Luxembourg . . . . .	63957	Roma S.A., Mertert. . . . .	63975
Meyer Gaston Electricité, S.à r.l., Walferdange. . .	63972	Sana-Lux, S.à r.l., Munsbach. . . . .	63975
Mi & Ca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63972	Siegen S.A., Luxembourg . . . . .	63958
Naro, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	63972	Siegen S.A., Luxembourg . . . . .	63959
Navimer S.A., Mertert . . . . .	63972	Simalux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63975
Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	63949	Skyliners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63949
Opportunity Invest S.A., Luxembourg . . . . .	63969	Spring Multiple 2002 B S.C.A., Luxembourg . . . . .	63971
Partage S.A., Luxembourg . . . . .	63939	Spring Multiple 2002 S.C.A., Luxembourg . . . . .	63938
Partner-Lux S.A., Luxembourg . . . . .	63972	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg . .	63965
Pio S.A., Luxembourg. . . . .	63971	T.T.R. S.A. . . . .	63945
Pio S.A., Luxembourg. . . . .	63971	Tatiana, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	63950
Pio S.A., Luxembourg. . . . .	63971	TC-SCI, Hagen . . . . .	63974
Placidia Immobilière, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63959	(Le) Titan S.A., Luxembourg . . . . .	63957
Power Group Nexus Germany S.A., Luxembourg	63948	Tribeca First S.A., Luxembourg . . . . .	63970
Power Group Nexus Germany S.A., Luxembourg	63948	UBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	63976
Power Group Nexus Germany S.A., Luxembourg .	63948	Unifin S.A., Luxembourg . . . . .	63970
Ram Euro Centers (Holding) S.A., Luxembourg . .	63973	Walmark S.A., Luxembourg . . . . .	63970

**CLPP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUCTION PUBLICITAIRE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 79.793.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 16 septembre 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Bruno Care
- Madame Barbara Martin
- MULTIMEDCOM S.A.

L'Assemblée réélit aux fonctions de Commissaire aux Comptes la société MAZARS.

Les mandats des administrateurs et de commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2009.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

P. Rochas

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01049. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079738.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 81.161.

*Extrait*

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 1<sup>er</sup> octobre 2003 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE, S.à r.l., la Société a procédé au rachat de 966 actions de commanditaire de classe B1, 316 actions de commanditaire de classe D, 80 actions de commanditaire de classe E, 20 actions de commanditaire de classe H, 396 actions de commanditaire de classe I, 239 actions de commanditaire de classe J, 120 actions de commanditaire de classe K, 9.008 actions de commanditaire de classe L, 50 actions de commanditaire de classe N et 437 actions de commanditaire de classe O conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

*Pour SPRING MULTIPLE 2002 SCA*

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01219. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079767.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**ABTIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 71.827.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AK05374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(079781.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**PARTAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 96.931.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Giorgio Gavazzi, directeur de société, demeurant rue Gironde 100, apt. 61, CEP 01435-040 São Paulo (Brésil),

ici représenté par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 octobre 2003,

2.- Madame Rossana Garzilli, épouse de Monsieur Giorgio Gavazzi, directrice de société, demeurant rue Gironde 100, apt. 61, CEP 01435-040 São Paulo (Brésil),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 octobre 2003,

3.- Madame Alessandra Gavazzi, décoratrice, demeurant Rua Nabih Assad Abdala 225, CEP 04688-040 São Paulo (Brésil),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 octobre 2003,

4.- Monsieur Enrico Gavazzi, directeur de société, demeurant Rua Prof. Carlos de Carvalho 54, apt.101, CEP São Paulo (Brésil),

ici représenté par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 octobre 2003,

5.- Madame Gabriella Gavazzi, sans profession, demeurant Rua Peixoto Gomide 1247, 9º andar, CEP 01409-003 São Paulo (Brésil),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 octobre 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARTAGE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 300.000,00), divisé en deux mille deux cent deux (2.202) actions de catégorie A avec droit de vote et sept cent quatre-vingt-dix-huit (798) actions de catégorie B sans droit de vote de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives.

La parité entre les deux catégories d'actions devra toujours être respectée.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action avec droit de vote donne droit à une voix; une action sans droit de vote ne pourra voter pour une voix que dans les termes et conditions des articles 44 et 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Hormis le cas où un droit de vote leur est reconnu, il n'est pas tenu compte des actions sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Les convocations, rapports et documents qui sont envoyés ou communiqués aux détenteurs d'actions avec droit de vote, le sont également aux détenteurs d'actions sans droit de vote.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les actions sans droit de vote bénéficieront d'un dividende privilégié et récupérable correspondant à deux (2) pour cent de leur valeur nominale, payable par exercice social entier clôturé, et pour la première fois au prorata temporis pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2003, et pour la dernière fois au titre de l'exercice social clôturé avant la mise en liquidation.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après apurement de toutes les dettes, les actions sans droit de vote recevront d'abord les dividendes privilégiés accumulés qui n'auront pas encore pu être récupérés jusqu'à la clôture du dernier exercice précédent la mise en liquidation.

Ensuite, les actions sans droit de vote recevront le remboursement de la valeur nominale. Après ceci, les actions avec droit de vote recevront le remboursement de la valeur nominale. Le surplus sera réparti entre toutes les actions sans distinction de catégories.

**Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille quatre.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Giorgio Gavazzi, prénommé, mille huit cent deux actions de catégorie A . . . . .	1.802
2.- Madame Rossana Gavazzi-Garzilli, prénommée, quatre cents actions de catégorie A . . . . .	400
3.- Madame Alexandra Gavazzi, prénommée, deux cent soixante-six actions de catégorie B . . . . .	266
4.- Monsieur Enrico Gavazzi, prénommé, deux cent soixante-six actions de catégorie B . . . . .	266
5.- Madame Gabriella Gavazzi, prénommée, deux cent soixante-six actions de catégorie B . . . . .	266
Total: trois mille actions . . . . .	<u>3.000</u>

Les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 300.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,00).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trois cent quarante-trois mille cinq cents euros (EUR 343.500,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Giorgio Gavazzi, prénommé,
  - b) Madame Rossana Gavazzi-Garzilli, prénommée,
  - c) Monsieur Michael Barth, directeur de société, demeurant Chemin de la Béraille 7, à CH-1226 Thonex (Suisse).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:  
MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'École.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.
- 5.- Sont nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle: Monsieur Giorgio Gavazzi et Madame Rossana Gavazzi-Garzilli, prénommés.
- 6.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 6, case 9. – Reçu 2.626,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077656.3/227/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.201.

En date du 12 septembre 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé de réélire:  
- M. Marc-André Bechet, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg,  
- M. Jan de Punt, PDM Securities, Boomsesteenweg 75, B-2630 Artselaar,  
- M. Dirk Declercq, PDM Securities, Boomsesteenweg 75, B-2630 Artselaar,  
- M. Yves Ganseman, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg,  
en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

*Pour FORTUNA SELECT FUND*  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07013. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079245.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.918.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 12 mai 2003 a renouvelé le mandat d'administrateur de Madame Mary Antenen et de Messieurs Werner Vontobel et Thomas Lips pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Par ailleurs, le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg a également été renouvelé pour la même période.

*Pour AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A.*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00510. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079247.3/1126/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**C 7 CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.746.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 26 novembre 2003, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme C 7 CONCEPT S.A. à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00545. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079260.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**IBERICO IMMOBILIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 48.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06730, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(079583.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**FINCOSER, FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.517.

Les bilans aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06522, AK06538, AK06518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

*Extrait de l'assemblée générale du 25 novembre 2003*

- Affectation de la perte de l'année 2000

Euros 14.638,95 aux résultats reportés.

- Affectation de la perte de l'année 2001

Euros 714,- aux résultats reportés

- Affectation de la perte de l'année 2002

Euros 12.589,24 aux résultats reportés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079301.5//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**FINCOSER, FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.517.

*Procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, le 25 novembre 2003 à 11.00 heures*

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pascal Robinet avec adresse professionnelle 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur François Contessi avec adresse professionnelle 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste des présences annexée au présent procès-verbal et qui sera signée par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée pour délibérer et décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices 2000, 2001 et 2002,
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes des exercices clos le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002,
3. Affectation du résultat des exercices 2000, 2001 et 2002,
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire,
5. Divers.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires approuvent les rapports de gestion et les rapports du commissaire relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 leur soumis.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires approuvent les comptes annuels aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 leur soumis.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice 2000 s'élevant à Euro 14.638,95 aux résultats reportés.

Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice 2001 s'élevant à Euro 714,- aux résultats reportés.

Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice 2002 s'élevant à Euro 12.589,24 aux résultats reportés.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires décident malgré la perte constatée de poursuivre l'activité de la société et de ne pas la dissoudre aux termes de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires accordent décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire, à chacun distinctement, pour l'exécution de leur mandat en rapport avec les exercices 2000, 2001 et 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06509. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Liste de présences*

Nom, prénom et domicile de l'actionnaire	Nombre d'actions	Présent ou représenté	Signature
WOBURN DEVELOPMENT INC .....	155	M. Robinet	Signature
GRANT INTERNATIONAL LTD .....	155	M. Robinet	Signature
Total: .....	310		

Luxembourg, ne varietur, le 25 novembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079305.2//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**FINCOSER, FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.517.

*Rapport de gestion pour l'exercice 2000*

1. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La valeur du patrimoine de la société s'est vue en cours d'évolution du fait de la reprise de 100 % des parts de la SCI NABECOR et de l'acquisition par celle-ci d'un immeuble à Nancy.

2. Evolution prévisible de la société

L'évolution de la société tend vers une situation bénéficiaire régulière du fait d'une reprise d'activités récurrentes en immobilier locatif en France (SCI NABECOR - Stés SIMAV).

3. Recherche et développement

La société ne procède pas à des activités dans le domaine de la recherche et du développement.

Luxembourg, ne varietur, le 25 novembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079306.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**FINCOSER, FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.517.

*Rapport de gestion pour l'exercice 2001*

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La valeur du patrimoine de la société s'est vue en cours d'évolution du fait de la reprise de 100 % des parts de la SCI NABECOR et de l'acquisition par celle-ci d'un immeuble à Nancy.

5. Evolution prévisible de la société

L'évolution de la société tend vers une situation bénéficiaire régulière du fait d'une reprise d'activités récurrentes en immobilier locatif en France (SCI NABECOR - Stés SIMAV).

6. Recherche et développement

La société ne procède pas à des activités dans le domaine de la recherche et du développement.

Luxembourg, ne varietur, le 25 novembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079309.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**FINCOSER, FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.517.

*Rapport de gestion pour l'exercice 2002*

7. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice



La valeur du patrimoine de la société s'est vue en cours d'évolution du fait de la reprise de 100 % des parts de la SCI NABECOR et de l'acquisition par celle-ci d'un immeuble à Nancy.

**8. Evolution prévisible de la société**

L'évolution de la société tend vers une situation bénéficiaire régulière du fait d'une reprise d'activités récurrentes en immobilier locatif en France (SCI NABECOR - Stés SIMAV).

**9. Recherche et développement**

La société ne procède pas à des activités dans le domaine de la recherche et du développement.

Luxembourg, ne varietur, le 25 novembre 2003.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06517. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079310.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**T.T.R. S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.174.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 27 novembre 2003, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme T.T.R. S.A. à L-8077 Bertrange, 83 rue de Luxembourg.

Bertrange, le 28 novembre 2003.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 27 novembre 2003, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme T.T.R. S.A.

Bertrange, le 28 novembre 2003.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00547. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079265.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**FINGLOBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 62.243.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2003*

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FINGLOBE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05785. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(079560.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.198.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenu le 24 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Steven G. Ritz, de sa fonction de gérant B et ce avec effet immédiat;
- De donner décharge à Monsieur Steven G. Ritz pour l'exercice de son mandat avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00403. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079587.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**BAUSTERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 97.099.

*Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 18 novembre 2003*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Nasrin Dehgansai Ghahrbanlou, épouse Majidi, administrateur-délégué de la société.

Signatures.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2003.

H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079346.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**BATP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 74.397.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003*

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M. Thierry van de Werve, demeurant à Hesperange.

Le Président désigne comme secrétaire Mlle Graziella Nicaise, demeurant à Houdemont (B).

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Marta Teixeira, demeurant à Champéry (CH).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

Le Président expose et l'Assemblée constate que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

- 1) Démission, et décharge à donner, des administrateurs en fonction;
- 2) Nomination de trois nouveaux administrateurs, avec nomination d'un Administrateur-Délégué;
- 3) Démission, et décharge à donner, du commissaire aux comptes;
- 4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 5) Ouverture d'un compte en banque et pouvoirs de signature sur le compte bancaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- L'Assemblée accepte la démission des membres suivant du conseil d'administration de la société:
  - Monsieur Jean Naveaux (Administrateur) domicilié à B-6761 Latour
  - Société MEGA UNIVERSAL TRADING INC. (Administrateur) ayant son siège social à Tortola (BVI)
  - Société LUCAS CONSULTING S.A. (Administrateur) ayant son siège social à Tortola (BVI)
- et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

- L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs en leur remplacement:
  - Thierry van de Werve de Vorselaer, domicilié à Ceinture Um Schlass, 19B à L-5880 Hesperange, nommé par la même occasion Administrateur-Délégué de la Société.
  - VATILLY S.A., avec siège social Central Avenue, twenty-seventh street, Law Offices by the name of Bufete Arias, Duarte & Martinez, San-Jose (Costa Rica), Administrateur, représentée par Alain Crefcoeur.
  - FIGEAC S.A., avec siège social à Central Avenue, twenty-seventh street, Law Offices by the name of Bufete Arias, Duarte & Martinez, San-Jose (Costa Rica), Administrateur, représentée par Alain Crefcoeur.
- Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

*Troisième résolution*

- L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:
  - Société INTERNATIONAL NET Ltd ayant son siège social au 529, Cumberland Street PO Box, BS - Nassau (N° Immatriculation: Bahamas 71055 B IBCC)
- et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

- L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement:
  - Monsieur Marcel Stephany, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.
- Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009.

*Cinquième résolution*

- L'assemblée décide de confier l'ouverture d'un compte en banque ainsi que son fonctionnement à Messieurs Alain Crefcoeur et Thierry van de Werve de Vorsselaer avec signature conjointe deux à deux.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 16.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00019. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079315.3/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 76.766.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 novembre 2003*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2003 que les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission des Messieurs Antonio Belmonte Perez, Pablo Belmonte Perez et Roberto Belmonte Perez de leur poste d'administrateur. Par vote spécial elle leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Maître Joram Moyal, avocat à la Cour, Chantal Brunaud et Jan Vanhoutte, employés privés, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare en remplacement de Messieurs Antonio Belmonte Perez, Pablo Belmonte Perez et Roberto Belmonte Perez. Ils terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le mandat de la société EUROPEAN AUDITING S.A. (BVI) de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société EUROPEAN AUDIT S.A., avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

*Cinquième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2000, avec un total de bilan de EUR 34.700,98 et une perte de EUR 13.842,03.

L'assemblée décide de reporter la perte.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001, avec un total de bilan de EUR 27.544,71 et une perte de EUR 5.955,14.

L'assemblée décide de reporter la perte.

*Septième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002, avec un total de bilan de EUR 27.874,42 et une perte de EUR 5.861,28.

L'assemblée décide de reporter la perte.

*Huitième résolution*

En concordance avec les dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société, malgré les pertes subies.

*Neuvième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats. Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06255. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079553.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 40.037.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06725, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(079581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 40.037.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(079578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
H. R. Luxemburg B 40.037.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. November 2003*

- In Ausübung des Artikels 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

Luxemburg, den 26. November 2003.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06727. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079576.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**CERAMICS LUXEMBOURG 2 (F), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 88.832.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 25 novembre 2003*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Johannes Huth et de Monsieur Reinhard Gorenflos de leurs fonctions de gérant de la Société;

- Quitus est accordé aux gérants démissionnaires pour l'exercice de leur mandat;

- Nomination de Monsieur Horst Heidsieck dont l'adresse professionnelle est au 59, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg et de Monsieur Werner Paschke dont l'adresse professionnelle est au 59, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, comme gérants de la Société.

Pour extrait conforme

CERAMICS LUXEMBOURG 2 (F), S.à r.l.

C. Bourrat

*Déléguée à la signature, Chief Corporate Counsel*

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01228. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079622.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**SKYLINERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 28.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour SKYLINERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(079444.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

---

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.045.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenu le 24 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Steven G. Ritz, de sa fonction de gérant B et ce avec effet immédiat;
- De donner décharge à Monsieur Steven G. Ritz pour l'exercice de son mandat avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079590.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**GE FINANCING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 56.197.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenu le 24 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Steven G. Ritz, de sa fonction de gérant B et ce avec effet immédiat;
- De donner décharge à Monsieur Steven G. Ritz pour l'exercice de son mandat avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079591.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**ACS, AVIATION CONSULTANTS & SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 76.152.

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 2003, que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: 93, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Pour extrait conforme

ACS, AVIATION CONSULTANTS & SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079600.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**GE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.697.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 24 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Steven G. Ritz de sa fonction de gérant B et ce avec effet immédiat;
- De donner décharge à Monsieur Steven G. Ritz pour l'exercice de son mandat avec effet immédiat;
- D'accepter la nomination de Mme Chantal Ryan, née le 4 février 1975, à Fergus, Canada avec adresse professionnelle à 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda avec effet immédiat;
- D'accepter la nomination de Mme Angela Kinley, née le 2 septembre 1974, à Amherst, Canada avec adresse professionnelle à 32 Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda avec effet immédiat;

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00415. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079596.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**TATIANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 73.234.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg Bonnevoie, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C N° 138 du 11 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

*Pour TATIANA, S.à r.l.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(079605.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**A. BERL ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 5.529.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

*Signature.*

(079610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**DOLPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 303.125.000,- EUR.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 79.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'associé unique le 5 octobre 2003 et enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

*Pour DOLPA, S.à r.l.*

Signature

(079684.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**ACM NEW ALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 60.408.

Les comptes annuels au 31 mai 2003, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(079607.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**ACM NEW ALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 60.408.

Composition du Conseil d'Administration de la Société suivant l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 novembre 2003:

- Geoffrey Hyde, Président du Conseil d'Administration, ALLIANCE CAPITAL LIMITED, Devonshire House, 1 Mayfair Place, London W1J 8AJ
- T.L. Tsim, Suite 1001, Century Square, 1 D'Aguiar Street, Central, Hong Kong
- Patrick Chan, SMARTONE TELECOMMUNICATIONS, 31/F JOS Tower, Millenium City 2, 378 Kwun Tong Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong
- Yves Prussen, docteur en droit, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
- Mr James Posch, Senior Vice President et Assistant General Counsel International, ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT CORPORATION, 1345, avenue of the Americas, New York NY 10105, United States of America

Réviseur d'entreprises nommé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 novembre 2003:

- KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Emploi et répartition des bénéfices nets relatifs aux comptes de la Société au 31 mai 2003 suivant l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 28 novembre 2003:

La perte de la Société qui s'élève à 971,- USD a été reportée.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour ACM NEW ALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079615.3/260/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**ACHILLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.370.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**BREST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 65.638.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BREST S.A.

Signature

(079636.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**FRANÇOIS FRISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R. C. Luxembourg B 93.117.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée par-devant M<sup>e</sup> Norbert Muller, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 31 janvier 1974, acte publié au Mémorial C n° 81 du 11 avril 1974, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 13 mai 1982, acte publié au Mémorial C n° 197 du 18 août 1982, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 4 octobre 1984, acte publié au Mémorial C n° 296 du 30 octobre 1984, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Robert Schuman notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 31 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 527 du 15 décembre 1994, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Léonie Grethen notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 9 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 798 du 31 octobre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 636 du 23 août 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n° 427 du 16 juin 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 460 du 20 juin 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 376 du 22 mai 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler notaire alors de résidence à Junglinster en date du 16 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 678 du 2 mai 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1767 du 12 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour FRANÇOIS FRISCH, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(079608.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**AIR-PUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 35.636.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**ALPATRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Merttert.

R. C. Luxembourg B 34.565.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079616.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.891.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A.

Signature

(079639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---



**ANCUBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7243 Bereldange.

R. C. Luxembourg B 41.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**INTERNATIONAL RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. VARCO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.527.

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VARCO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de VARCO S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 930 du 19 juin 2002, transformée en société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 275 du 14 mars 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 86.527, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 novembre 2003,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, propriétaire de trois cent neuf (309) parts sociales.

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, propriétaire de une (1) part sociale.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimement la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l. et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de INTERNATIONAL RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, vol. 141S, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077167.3/227/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**INTERNATIONAL RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 86.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077168.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**BERL-COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079619.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**BRASSERIE NEW EKSEPTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1839 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**BUERGLINSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6161 Bourglinster.  
R. C. Luxembourg B 45.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**DANLUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 43.132.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**DOMAINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 56.578.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**DOMAINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 56.578.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079628.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.438.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 324 du 26 juin 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.438.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Xenia Kotoula, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nele De Catelle, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux euros (EUR 168.988,52) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille onze virgule quarante-huit euros (EUR 31.011,48) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apports en espèces.

2. Remplacement des mille deux cent cinquante et une (1.251) actions existantes par deux cents (200) actions nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à mille euros (EUR 1.000,00) par action.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux euros (EUR 168.988,52) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille onze virgule quarante-huit euros (EUR 31.011,48) à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux euros (EUR 168.988,52) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été libérée par versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit virgule cinquante-deux euros (EUR 168.988,52) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les mille deux cent cinquante et une (1.251) actions existantes par deux cents (200) actions nouvelles qui sont attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital social, faisant pour chacun cent actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à mille euros (EUR 1.000,00) par action.

*Quatrième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), représenté par deux cents (200) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.»

La division des actions en classes A, B et C est supprimée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and three, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on 7 March 1997, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 324 on 26 June 1997, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 58.438.

The meeting was opened with Mr Hugo Neuman, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Xenia Kotoula, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nele De Catelle, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-eight point fifty-two Euros (EUR 168,988.52) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand eleven point forty-eight Euros (EUR 31,011.48) to two hundred thousand Euros (EUR 200,000.00), without creation of new shares, by contribution in cash.

2. Replacement of the one thousand two hundred and fifty-one (1,251) existing shares by two hundred (200) new shares.

3. Fixing of the par value of the shares to one thousand Euros (EUR 1,000.00).

4. Amendment of the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-eight point fifty-two Euros (EUR 168,988.52) in order to raise it from thirty-one thousand eleven point forty-eight Euros (EUR 31,011.48) to two hundred thousand Euros (EUR 200,000.00), without creation of new shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase here above decided of one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-eight point fifty-two Euros (EUR 168,988.52) the existing shareholders, proportionally to their current participation in the share capital.

Then, the current shareholders declare to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of one hundred sixty-eight thousand nine hundred eighty-eight point fifty-two Euros (EUR 168,988.52) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Second resolution*

The general meeting decides to replace the one thousand two hundred and fifty-one (1,251) existing shares by two hundred (200) new shares, which are allocated to the shareholders proportionally to their participation in the share capital, i.e. one hundred shares for each one of the shareholders.

*Third resolution*

The general meeting decides to fix the par value of the shares at one thousand Euros (EUR 1,000.00) per share.

*Fourth resolution*

The meeting decides to modify the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.00), divided into two hundred (200) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.00) each.»

The division of the shares into classes A, B and C is cancelled.

*Expenses*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at three thousand Euros (EUR 3,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Signé: H. Neuman, X. Kotoula, N. De Catelle, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 23, case 3. – Reçu 1.689,88 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077171.3/227/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.438.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077172.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**DEN HOLZSPIECHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3932 Mondercange.

R. C. Luxembourg B 90.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**LE TITAN S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.536.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> octobre 2003*

La FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg est nommée commissaire pour examiner la gestion du liquidateur.

L'assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 17 octobre 2003.

*Pour LE TITAN S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04563. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(079722.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**SIEGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.116.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIEGEN S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 503 du 8 juillet 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 64.116.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Francesco Biscarini, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Renée Stein, employée privée, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra agir en tant qu'agent d'affaires, réaliser achat et vente de tout produit alimentaire ou non, mais aussi d'objets décoratifs et exercer des recherches et investigations dans le monde entier.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures et modification afférente du premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.»

3.- Acceptation de la démission des administrateurs actuels et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra agir en tant qu'agent d'affaires, réaliser achat et vente de tout produit alimentaire ou non, mais aussi d'objets décoratifs et exercer des recherches et investigations dans le monde entier.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge pleine et entière.

Elle nomme en leur remplacement:

a) Monsieur Bernard Zuanet, directeur commercial, demeurant à F-47200 Virazeil, «Le Grand Champ»,

b) Madame Blandine Zuanet, sans profession, demeurant à F-47200 Virazeil, «Le Grand Champ»,

c) Monsieur Marc Gelot, directeur commercial, demeurant à F-31380 Garidech, «La Commanderie».

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A.-F. Fouss, F. Biscarini, R. Stein, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077237.3/227/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**SIEGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 64.116.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077239.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 51.849.

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.849, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 531 du 17 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 104 du 29 février 1996, et suivant actes reçus par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem:

- en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 686 du 14 septembre 1999;
- en date du 12 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 506 du 15 juillet 2000;
- en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 689 du 25 septembre 2000,

ayant actuellement un capital social de six cent soixante-neuf mille trois cent douze virgule cinquante-deux euros (669.312,52 EUR), divisé en vingt-sept mille (27.000) parts sociales, entièrement libérées, suivant conversion faite en date du 5 décembre 2001, dont publication au Mémorial C numéro 460 du 22 mars 2002.

L'assemblée se compose de:

1.- La société WORLD CORPORATE MANAGEMENT Ltd., ayant son siège social à Tortola, Geneva Place, Waterfront Drive, 3rd Floor, Road Town (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 330157.

2.- La société anonyme INVESTITALIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.554.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société à responsabilité limitée PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à I-48100 Ravenna, via Serafino Ferruzzi 8 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

Les associées décident que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constatent que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

*Deuxième résolution*

Les associées décident de nommer administrateur unique de la société:

Monsieur Giorgio Sanzani, manager, né à Ravenna (Italie), le 26 octobre 1942, demeurant à I-48100 Ravenna, via Anas-tagi 13 (Italie),

qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

*Troisième résolution*

Les associées décident de conférer à Monsieur Giorgio Sanzani, préqualifié, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elles lui donnent mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2003, vol. 525, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2003.

J. Seckler.

(077226.3/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**DEPOTS PETROLIERS CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 6.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**DUOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 48.371.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**ENRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.



**CHEOPS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.910.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lars Sjöborg, industriel, demeurant à Landgemeindeplatz 5, 9050 Appenzell, Suisse.

2.- Monsieur Karl Fässler, consultant, demeurant à Weissbadstrasse 14, 9050 Appenzell, Suisse.

Ici représentés par Monsieur Marc Lamesch, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne vauront par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leurs dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHEOPS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille euros), représenté par 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 septembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 600 (six cents) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en euros</i>
M. Lars Sjöborg, prénommé .....	599	59.900
M. Karl Fässler, prénommé .....	1	100
Total .....	600	60.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 60.000,- (soixante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans:

- 1.- Monsieur Lars Sjöborg, industriel, demeurant à Landgemeindeplatz 5, 9050 Appenzell, Suisse, Président du Conseil d'Administration.
- 2.- Monsieur John Sjöborg, administrateur, demeurant à Londres.
- 3.- Monsieur Mattias Sjöborg, administrateur, demeurant à Londres.
- 4.- Madame Sara Sjöborg-Wik, administrateur, demeurant à Örebro.
- 5.- Monsieur Joakim Sjöborg, administrateur, demeurant à Örebro.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour la même période:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lamesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 68, case 7. – Reçu 600 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077247.3/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**CHEOPS INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHEOPS S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.910.

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHEOPS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les six cents (600) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de CHEOPS S.A. en CHEOPS INVEST S.A.

2.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de CHEOPS S.A. en CHEOPS INVEST S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CHEOPS INVEST S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077257.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**EPICERIE VAL FLEURI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, rue du Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 67.070.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079632.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**EYE CONCEPT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2270 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.074.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**F. & G. CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 68.862.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société le 20 novembre 2003*

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société a approuvé les bilans, les bilans consolidés, les comptes de profits et pertes, les comptes de profits et pertes consolidés, les annexes et les annexes aux comptes consolidés ainsi que les rapports d'audit et du conseil d'administration sur les comptes annuels et consolidés pour les exercices clôturés au 28 février 2000, 28 février 2001 et 28 février 2002.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a constaté que le compte de profits et de pertes n'indique aucun résultat pour l'exercice social clôturé au 28 février 2000.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de reporter à nouveau la perte réalisée pour l'exercice social clôturé au 28 février 2001 d'un montant de USD 11.592.000,- (onze millions cinq cent quatre-vingt-douze mille Dollars des Etats-Unis).

L'Assemblée Générale des Actionnaires a constaté que le bénéfice réalisé pour l'exercice social clôturé au 28 février 2002 s'élève à USD 188.000,- (cent quatre-vingt-huit mille Dollars des Etats-Unis). L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'absorber la perte de l'exercice social précédent et de reporter à nouveau la perte réalisée pour l'exercice social clôturé au 28 février 2002 d'un montant de USD 11.404.000,- (onze millions quatre cent quatre mille Dollars des Etats-Unis).

L'Assemblée Générale des Actionnaires a donné pleine et entière décharge (quitus), aux membres du Conseil d'Administration, au commissaire aux comptes et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat respectif pendant les exercices clôturés aux 28 février 2000, 28 février 2001 et 28 février 2002.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a également donné pleine et entière décharge (quitus), aux membres du Conseil d'Administration pour la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle sur les comptes clôturés aux 28 février 2000, 28 février 2001 et 28 février 2002 en date du 20 novembre 2003 plutôt qu'aux dates statutaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période devant expirer après l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux au 28 février 2003.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé et ratifié au besoin PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour l'audit des comptes annuels consolidés au 28 février 2000, 28 février 2001 et 28 février 2002 pour une période devant expirer après l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux au 28 février 2003.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé M.J. Michael Pocock, President and Chief Executive Officer, POLAROID CORPORATION, né le 30 janvier 1951 à Cleveland, Ohio, USA, demeurant à 7, Bracebridge Drive, Woodlands, TX, USA, 77382 comme nouvel administrateur de la Société à partir de la date de l'Assemblée du 20 novembre 2003 et pour une période devant expirer après l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux au 28 février 2004.

Il résulte de cette résolution que le Conseil d'Administration est dès lors composé comme suit:

- M. Bruce C. Tully, administrateur,
- M. Doug Coltharp, administrateur,
- M. Timothy W. Billings, administrateur,
- M. Stephen C. Kiely, administrateur,
- M. Robert C. Laufer, administrateur,
- M. David J. Laurello, administrateur,

- M. James O. Egan, administrateur,
- M. Christopher J. Stadler, administrateur,
- M. Charles K. Marquis, administrateur,
- M. Lars C. Haegg, administrateur,
- M. Zahid Zakiuddin, administrateur,
- M. Hans de Graaf, administrateur,
- M. Robert Sharp, administrateur, et
- M. J. Michael Pocock, administrateur.

Pour publication  
STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05039. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079715.3/253/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

### **METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.574.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAL INVEST FINANCE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 347 du 3 juillet 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 230 du 9 avril 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.574.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Xenia Kotoula, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nele De Catelle, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression du capital autorisé et, par conséquent, des alinéas cinq à douze de l'article trois des statuts.
2. Augmentation du capital social à concurrence de huit cent dix-neuf mille quatre cent trente-quatre virgule soixante euros (EUR 819.434,60) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq virgule quarante euros (EUR 80.565,40) à neuf cent mille euros (EUR 900.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apports en espèces.

3. Remplacement des trois mille deux cent cinquante (3.250) actions existantes par neuf cents (900) actions nouvelles.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à mille euros (EUR 1.000,00) par action.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé et, par conséquent, les alinéas cinq à douze de l'article trois des statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent dix-neuf mille quatre cent trente-quatre virgule soixante euros (EUR 819.434,60) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq virgule quarante euros (EUR 80.565,40) à neuf cent mille euros (EUR 900.000,00), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de huit cent dix-neuf mille quatre cent trente-quatre virgule soixante euros (EUR 819.434,60) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été libérée par versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent dix-neuf mille quatre cent trente-quatre virgule soixante euros (EUR 819.434,60) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les trois mille deux cent cinquante (3.250) actions existantes par neuf cents (900) actions nouvelles qui sont attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital social.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à mille euros (EUR 1.000,00) par action.

*Cinquième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000,00), divisé en neuf cents (900) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de dix mille trois cents euros (EUR 10.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and three, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of METAL INVEST FINANCE S.A., a joint stock company under Luxembourg law, having its registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on 21 March 1997, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 347 on 3 July 1997, modified by deed of the undersigned notary on 22 December 1997, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 230 on 9 April 1998, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 58.574.

The meeting was opened with Mr Hugo Neuman, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Xenia Kotoula, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nele De Catelle, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the authorized capital and, as a consequence, suppression of paragraphs five to twelve of article three of the Articles of Incorporation.

2. Increase of the share capital by eight hundred nineteen thousand four hundred thirty-four point sixty Euros (EUR 819,434.60) so as to raise it from its current amount of eighty thousand five hundred sixty-five point forty Euros (EUR 80,565.40) to nine hundred thousand Euros (EUR 900,000.00), without creation of new shares, by contribution in cash.

3. Replacement of the three thousand two hundred and fifty (3.250) existing shares by nine hundred (900) new shares.

4. Fixing of the par value of the shares to one thousand Euros (EUR 1,000.00).

5. Amendment of the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to suppress the authorized capital and, as a consequence, paragraphs five to twelve of article three of the Articles of Incorporation.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by eight hundred nineteen thousand four hundred thirty-four point sixty Euros (EUR 819,434.60) in order to raise it from eighty thousand five hundred sixty-five point forty Euros (EUR 80,565.40) to nine hundred thousand Euros (EUR 900,000.00), without creation of new shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase here above decided of eight hundred nineteen thousand four hundred thirty-four point sixty Euros (EUR 819,434.60) the existing shareholders, proportionally to their current participation in the share capital.

Then, the current shareholders declare to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of eight hundred nineteen thousand four hundred thirty-four point sixty Euros (EUR 819,434.60) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Third resolution*

The general meeting decides to replace the three thousand two hundred and fifty (3,250) existing shares by nine hundred (900) new shares, which are allocated to the shareholders proportionally to their participation in the share capital.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to fix the par value of the shares at one thousand Euros (EUR 1,000.00) per share.

*Fifth resolution*

The meeting decides to modify the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

«**Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at nine hundred thousand Euros (EUR 900,000.00), divided into nine hundred (900) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.00) each.»

*Expenses*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at ten thousand three hundred Euros (EUR 10,300.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Signé: H. Neuman, X. Kotoula, N. De Catelle, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 23, case 4. – Reçu 8.194,35 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077241.3/227/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.574.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

E. Schlessler.

(077242.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.



**FACE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre.

R. C. Luxembourg B 80.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**HILGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6850 Manternach.

R. C. Luxembourg B 39.210.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**IMMOTRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079641.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.836.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06894 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPORTUNITY INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

(079642.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**ALCOA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 100.012.500,- EUR.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.117.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 novembre 2003*

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société le 27 novembre 2003 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle (à savoir 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) au 21-25, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg avec effet au 19 novembre 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079721.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

63970

**GESTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.439.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AL06891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTEX S.A.

Signature

*Un mandataire*

(079643.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**INTERNATIONAL VEHICLES TRADING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.235.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**TRIBECA FIRST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.634.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TRIBECA FIRST S.A.

Signature

(079645.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**UNIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.332.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIFIN S.A.

Signature

*Un mandataire*

(079647.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**WALMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 51.397.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature

*Administrateur*

(079658.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**PIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.840.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079659.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**PIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.840.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079660.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**PIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079661.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**ISAREZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange.

R. C. Luxembourg B 73.706.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.618.

*Extrait*

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 1<sup>er</sup> octobre 2003 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE, S.à r.l., la société a procédé au rachat de 63 actions de commanditaire de classe A conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la société sans être annulées.

Pour dépôt au registre du commerce et des sociétés et publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

*Pour SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A.*

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079727.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**MANUEL SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079648.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**MEYER GASTON ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Walferdange.  
R. C. Luxembourg B 24.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**MI & CA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 80.452.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079652.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**NARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.606.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079654.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**NAVIMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Merttert.  
R. C. Luxembourg B 25.304.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**PARTNER-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079657.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**KRIBOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 53.088.

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Krier, commerçant, avec adresse professionnelle au 285, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.  
Lequel comparant a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de KRIBOU, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 53.088, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 62 du 3 février 1996.

- Le capital social de la Société était antérieurement fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cent (100) parts sociales ayant eu une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associé unique constate que le capital social de la Société est désormais exprimé en euro de sorte qu'il est fixé à EUR 12.394,68.

- L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à EUR 123,9468.

- L'associé unique décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quatorze cents soixante-huit ( 123,9468) chacune.»

- L'associé unique confirme le transfert et la fixation du siège social de la Société au 285, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Krier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(079716.3/230/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**KRIBOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 53.088.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1538 du 18 novembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(079719.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**RAM EURO CENTERS (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 34.116.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 novembre 2003*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Catherine Calvi, employée privée, et Monsieur Maurice Houssa, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en lieu et place de Messieurs Daniel Zilkha et Howard Goldenfarb.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat accordé à son prédécesseur.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079739.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

**TC-SCI, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-8367 Hagen, 15, rue Neuve.  
R. C. Luxembourg E 195.

—  
STATUTS

Les soussignées:

- 1.- Madame Morais Cristina (ouvrière)  
15, rue Neuve  
L- 8367 Hagen
- 2.- Madame Trivigno Teresa (ouvrière)  
29, rue de Koerich  
L-8436 Steinfort

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TC-SCI.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2003. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 4.** Le siège de la société est au 15, rue Neuve L-8367 Hagen.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cents euros (EUR 500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associées comme suit:

1.- Madame Morais Cristina .....	50 parts
2.- Madame Trivigno Teresa .....	50 parts
Total: cent parts sociales .....	100 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

**Art. 7.** Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 9.** Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont repartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société.

Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à repartir.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé de commun accord par les associés.

Jusqu'au 31 décembre 2012 le prix de cession sera la valeur nominale des parts sociales.

Après cette date, le prix des parts sera fixé par les associés pour une période consécutive de 2 ans et révisable ainsi tous les 2 ans.

La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 12.** Les articles 1832 et 1872 du code civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

**Art. 14.** Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 10 des statuts.

*Gérance*

Les associées conviennent de nommer:

- 1.- Madame Morais Cristina 15, rue Neuve L-8367 Hagen,
- 2.- Madame Trivigno Teresa 29, rue de Koerich L-8436 Steinfort.

Steinfort, le 30 octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00093. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078617.3/207/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

---

**ROMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 27.897.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079663.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**SANA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 67.820.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**SIMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Signature.

(079665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**AUTOPOLIS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'activités Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 85.902.

*Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 octobre 2003*

Conformément à la rubrique «souscription» des statuts, le Conseil d'Administration appelle les actionnaires à libérer le capital souscrit à concurrence de EUR 493.000,00 (quatre cent nonante-trois mille virgule zéro Euros).

Les fonds sont à verser sur le compte de la société ouvert auprès de la DEXIA-BIL.

Le Conseil d'Administration donne mandat à Monsieur Philippe Slendzak de la société MAZARS de s'occuper de l'ensemble des formalités relatives à la publication officielle.

P. Slendzak.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00575. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079743.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2003.

---

**UBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 11.142.

*Signatures autorisées*

En conformité avec ses statuts UBS (LUXEMBOURG) S.A. est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux des personnes suivantes:

Arthur Decurtins	General Manager	Member of the Group Managing Board
Alfred Zbinden	Managing Director	Chairman of the Board of Directors
Peter Faes	Managing Director	Member of the Board of Directors
Hartmann Roger H.	Managing Director	Member of the Board of Directors
		USB (LUXEMBOURG) S.A.
		Member of the Board of Directors
Steinbock Hans-Joachim	Managing Director	
Beck Daniel	Executive Director	
Collard Marc	Executive Director	
De Angelis Viviane	Executive Director	
De Schouwer Jacqueline	Executive Director	
Duhamel Alexandre	Executive Director	
Ganer Jorgen	Executive Director	
Hondequin Alain	Executive Director	
Hostert Claude	Executive Director	
Kranz Hermann	Executive Director	
Maus Charles	Executive Director	
Ruud Sten Ludvig	Executive Director	
Schuster Lucien	Executive Director	
Stiehl Bernd	Executive Director	
Theis Paul	Executive Director	
Thesing Walter	Executive Director	
Van Veen Peter	Executive Director	
Wengler Pierre	Executive Director	
Barthelmy Edith	Director	
Britz Martin	Director	
Brosius Donat	Director	
Castermans Guy	Director	
Faessler Beat	Director	
Freiberg Thomas	Director	
Geisbusch Nadine	Director	
Gerster Flemming	Director	
Giesser Werner	Director	
Haelg Christoph	Director	
Heiniger Roland	Director	
Helfferich Thomas	Director	
Huisman Ad A.	Director	
Karp Serge	Director	
Keller Pierre	Director	
Kieft Klaus	Director	
Kirsch Romain	Director	
Koenig Stephanie	Director	
Kraulich Andrea	Director	
Krings Armin	Director	
Lagrange Virginie	Director	
Montant Jean-Christophe	Director	
Paquet Maximilien	Director	
Pauly Paul	Director	
Peeters Rudi	Director	
Pizay Martine	Director	
Probst-Catalogna Marie-Claude	Director	
Puffet Micheline	Director	
Rea Daniel	Director	



Roels Piet	Director
Ruedisser Herbert	Director
Schaber Fernand	Director
Schmit Marc	Director
Schmitz Lucien	Director
Schoen Christian	Director
Schwarz Gerhard	Director
Schwitter Michael	Director
Spahni Andre	Director
Starck Stefan	Director
Thoma Guy	Director
Uehlein Bernd	Director
Voordeckers Jan	Director
Welkenbach Susanne	Director
Wilmes Serge	Director
Wollmering Joe	Director
Bartel Marion	Associate Director
Altmann Josée	Associate Director
Baiverlin Roselyne	Associate Director
Barsi Paolo	Associate Director
Bellinato Linda	Associate Director
Bersuat Gilles	Associate Director
Bidinger Frank	Associate Director
Birchen René	Associate Director
Blöchlinger Adrian	Associate Director
Brandt Dorthe	Associate Director
Buffin Jean-Claude	Associate Director
Caldarelli Gilbert	Associate Director
Calvi François	Associate Director
Chiapolino Mario	Associate Director
Classen Sylvain	Associate Director
Claudon Véronique	Associate Director
Cordary Laurent	Associate Director
Decker Jean-Claude	Associate Director
Degremont Philippe	Associate Director
Demesmaeker Bruno	Associate Director
Di Fabio Rinaldo	Associate Director
Dussourd Valérie	Associate Director
Engel Alexis	Associate Director
Enigk Gabriella	Associate Director
Flesch Alain	Associate Director
Friedrich Karin	Associate Director
Funck Guy	Associate Director
Giavon Gisèle	Associate Director
Gillander Marcel	Associate Director
Goergen Frank	Associate Director
Golinvaux Jean	Associate Director
Gruenewald Markus	Associate Director
Hahn Bernd Frédéric	Associate Director
Heinz Michael	Associate Director
Helbrecht Friedrich	Associate Director
Hellenbrand Roland	Associate Director
Herrmann Marion	Associate Director
Hoffmann Rainer	Associate Director
Huckert Gerhard	Associate Director
Jung Nathalie	Associate Director
Kahr Joelle	Associate Director
Kapgen Georges	Associate Director
Keber Heike	Associate Director
Kieffer Brigitte	Associate Director
Kirsch Georges	Associate Director

Klingbeil Bernd	Associate Director
Knorr Fritz	Associate Director
Kohn Eliane	Associate Director
Konz Hannelore	Associate Director
Kornerup Helene	Associate Director
Krahen Markus	Associate Director
Lade Ruediger	Associate Director
Lagemann Katrin	Associate Director
Leibfried Jeannot	Associate Director
Leonard Quentin	Associate Director
Lieth Tanja	Associate Director
Linden Karin	Associate Director
Linz Catherine	Associate Director
Loehnertz Carmen	Associate Director
Lucas-Bressaglia Simone	Associate Director
Luxen Ferdinand	Associate Director
Maas Patrick	Associate Director
Mantel Marcel	Associate Director
Martinato Gaston	Associate Director
Martinez Michel	Associate Director
Mayer Katharina	Associate Director
McFall Louise Elizabeth	Associate Director
Feltes Elke	Associate Director
Meyrer Romain	Associate Director
Michel Eric	Associate Director
Minelli Doriano	Associate Director
Mueller Bettina	Associate Director
Mueller Gerd	Associate Director
Muller Anne-Marie	Associate Director
Olivito Corrado	Associate Director
Pahl Andreas	Associate Director
Panske Sandra	Associate Director
Poetzschke Carsten	Associate Director
Raison Roland	Associate Director
Rossignon Luc	Associate Director
Ruhstaller Thomas	Associate Director
Ruppert Bernard	Associate Director
Scheitler Carlo	Associate Director
Schiltz Brigitte	Associate Director
Schmidt Juergen	Associate Director
Schneider Max	Associate Director
Sosnowski Jérôme	Associate Director
Spigarelli Agostino	Associate Director
Stemper Marco	Associate Director
Trinquet Freddy	Associate Director
Vanhaeperen Frédéric	Associate Director
Vegers Benno	Associate Director
Vollenweider Patricia	Associate Director
Wagner Jean-Marc	Associate Director
Weil Maria	Associate Director
Weitzel Véronique	Associate Director
Welter Daniel	Associate Director
Werwie Joerg	Associate Director
Wiersing Hildegard	Associate Director
Wingert Anita	Associate Director
Zagala Christophe	Associate Director
Zulian Mauro	Associate Director

Le 25 novembre 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07063. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

**HDR4 SCA ET CIE, Société en Commandite par Actions - Holding,  
(anc. T.R.C. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 38.435.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding T.R.C. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.435, constituée suivant acte reçu en date du 31 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 152 du 18 avril 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de société, demeurant à Eischen.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transformation de la société anonyme existante en société en commandite par actions en modifiant la dénomination en HDR4 SCA & CIE.

2) Refonte des statuts.

3) Décharge aux administrateurs et au commissaire de la société anonyme.

4) Nomination du gérant et du collège des commissaires de la société en commandite par actions.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme de la société en transformant la société anonyme-holding existante en une société en commandite par actions-holding et en modifiant la dénomination sociale en HDR4 SCA ET CIE.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'opérer une refonte des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société holding sous forme d'une société en commandite par actions, dénommée HDR4 SCA ET CIE.

Tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commandes et autres documents contiendront:

- la raison sociale accompagnée de la dénomination sociale;
- la mention «société en commandite par actions» reproduite lisiblement et en toutes lettres;
- l'indication précise du siège social;
- les mots «Registre du Commerce» ou les initiales «R. C.» accompagnés de l'indication du siège du Tribunal d'arrondissement dans le ressort territorial duquel la société a son siège social et suivis du numéro d'immatriculation.

**Art. 2. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts et moyennant l'accord du gérant.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

La société peut établir par décision du gérant d'autres sièges d'exploitation, sièges administratifs, succursales, agences et dépôts au Luxembourg ou à l'étranger.

Si des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social faisaient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourrait être transféré par simple décision du gérant dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4. Objet social.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur

toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), réparti en 25 (vingt-cinq) actions de commandité (actions A) et 975 (neuf cent soixante-quinze) actions de commanditaire (actions B), avec une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) par action, et entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Il peut être créé des titres multiples.

**Art. 6. Droit de préemption.** Sous réserve des dispositions légales impératives prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les règles suivantes sont d'application:

Les actionnaires s'accordent un droit de préemption. Ils s'engagent dès lors mutuellement, chacun l'un envers l'autre, pour toutes les actions de la société ainsi que pour tous les éventuels droits de souscription ou obligations convertibles qui seraient émis par la société, à ne conclure ni entre actionnaires ni avec des tiers, aucune convention, vente, achat, donation, apport en sociétés, tant les apports classiques que ceux se situant dans le cadre d'une fusion ou d'une absorption, dation ou stipulation d'option, dation en paiement ou en gage, ni de façon générale aucun acte ou promesse d'acte ayant pour objet un transfert immédiat ou futur, certain ou éventuel, des titres visés au présent article ou des droits qui y sont attachés, si ce n'est après les avoir offerts par priorité aux autres actionnaires dans les conditions et suivant la procédure prévues ci-après.

Toutefois demeurent libres les cessions des actions, droits de souscription ou obligations convertibles de la société intervenant en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession aux ascendants ou aux descendants du cédant.

Chaque actionnaire qui souhaite que ses titres ou partie de ceux-ci fassent l'objet d'une opération citée ci-dessus doit notifier son intention au gérant par lettre recommandée. Cette notification mentionne:

- le nombre de titres auxquels l'opération se rapporte;
- le prix et les conditions de paiement ou les valeurs qui seront attribuées aux titres;
- l'identité complète du candidat-cessionnaire.

Le droit pour l'actionnaire offrant de céder ses titres est suspendu pendant la procédure permettant aux autres actionnaires d'exercer leur droit de préemption.

Dans les quinze jours calendrier à compter de la date du cachet de la poste figurant sur la notification de l'actionnaire offrant, le gérant de la société porte à la connaissance de tous les autres actionnaires l'opération envisagée. Ceux-ci disposent, à peine de déchéance, d'un délai de quinze jours à compter de la réception de la notification par le gérant pour faire connaître au gérant et au cédant leur intention d'acquérir la totalité des titres mis en vente ou telle partie de ces titres qu'ils désigneront pour le prix proposé par l'actionnaire offrant ou à défaut d'un accord des parties sur le prix fixé par un expert désigné de commun accord par les parties ou à défaut d'accord sur l'expert, par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg statuant comme en référé à la requête de la partie la plus diligente.

Les actionnaires notifieront leur réponse par lettre recommandée ou par exploit d'huissier. Le délai se calcule en tenant compte des cachets postaux des lettres recommandées. Le droit de préemption est exercé proportionnellement au nombre de titres appartenant à chaque actionnaire.

Au cas où le nombre de titres sur lequel le droit de préemption est exercé est plus élevé que le nombre de titres disponibles, le partage se fait proportionnellement au nombre de titres détenus par les actionnaires concernés.

Au cas où le nombre de titres sur lequel le droit de préemption est exercé serait inférieur au nombre de titres disponibles, le cédant aura le droit d'accepter les souscripteurs ayant fait usage de leur droit de souscription et d'aliéner la partie restante au candidat cessionnaire proposé, sans préjudice aux dispositions des alinéas suivants, ou bien, de ne pas réaliser l'opération.

Le cédant procédera aux répartitions et informera le gérant de ces répartitions, ou en cas d'exercice partiel du droit de préemption, de sa décision de réaliser ou non l'opération dans un délai de quinze jours à dater de l'échéance du délai d'exercice du droit de préemption.

Au cas où le droit de préemption ne serait pas exercé ou le serait partiellement, et, en cas d'exercice partiel, dans la mesure où l'actionnaire offrant aurait notifié sa décision de réaliser la cession, le gérant peut s'opposer à l'aliénation par une décision spéciale prise, sous peine de nullité, avant l'expiration d'une période de deux mois, à dater du premier avis notifié par l'actionnaire offrant.

Cette opposition aura pour effet de suspendre toute cession durant une période de trois mois à dater du jour de la décision spéciale de refus du gérant.

Le gérant aura la possibilité durant cette période de proposer des acquéreurs fermes et ce à des conditions et modalités identiques à celles proposées par le candidat-cessionnaire; à défaut, les titres seront négociables librement après l'expiration de ces trois mois.

En cas de non-exercice total ou partiel du droit de préemption, les titres dont la disposition a été proposée, et qui n'ont pas été acquis à la suite de l'exercice du droit de préemption, pourront être librement cédés au candidat cessionnaire proposé pendant un délai d'un mois à partir du moment où l'actionnaire offrant a obtenu la possibilité d'agir librement et ce conformément aux modalités proposées. Faute de quoi l'aliénation devra à nouveau être soumise à la procédure décrite aux présentes.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix de cession devra être payé dans un délai de quinze jours à dater de la fin de la présente procédure d'exercice du droit de préemption en cas d'accord des parties sur le prix de cession.

A défaut d'accord sur le prix de cession, celui-ci devra être payé dans un délai de quinze jours à dater de sa détermination par l'expert désigné.

Dans cette hypothèse, un acompte sur le prix de cession égal au prorata de la valeur comptable de la société représentée par les titres cédés sera néanmoins versé au cédant par le cessionnaire dans les quinze jours de la notification du cédant.

Par dérogation aux alinéas ci-dessus, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société, les actionnaires qui souhaitent présenter leurs titres sont tenus de notifier immédiatement et au plus tard quarante-huit heures avant la clôture de l'offre publique d'acquisition (OPA) ou de l'éventuelle contre-offre leur intention aux autres actionnaires et au gérant par lettre recommandée ou exploit d'huissier en indiquant la nature et la quantité des titres dont la présentation est proposée.

Les autres actionnaires disposeront d'un délai de vingt-quatre heures à compter de la réception de la notification de la présentation projetée pour faire connaître à l'actionnaire offrant, par toute voie, mais de préférence par exploit d'huissier, leur intention d'exercer leur droit de préemption sur tout ou partie des titres qu'ils désigneront.

Le prix d'acquisition des titres dont l'offre aura été levée conformément au droit de préemption sera égal au prix de l'offre publique d'acquisition ou de la contre-offre.

Il sera payable dans le mois de la levée de l'offre.

Si le nombre des titres pour lesquels l'offre est valablement levée est inférieur au nombre de titres offerts, l'actionnaire offrant pourra présenter les titres pour lesquels l'option n'est pas levée à l'offre publique d'acquisition.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et moyennant l'accord du gérant.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et moyennant l'accord du gérant.

**Art. 8. Parts de fondateurs et parts de bénéficiaires.** L'assemblée générale peut accorder des parts bénéficiaires au gérant.

Ces parts bénéficiaires percevront annuellement, à titre de dividendes, un pourcentage du bénéfice réalisé, à déterminer par l'assemblée générale, à moins que le détenteur y renonce pour une année donnée.

Le droit aux dividendes s'éteint en cas de retrait du gérant.

Les parts bénéficiaires ont un droit de vote à l'assemblée générale.

Les parts bénéficiaires sont nominatives. Elles sont incessibles, même à titre gratuit.

Les porteurs de parts bénéficiaires ne jouissent d'aucun droit préférentiel de souscription à de nouvelles parts du capital. Les parts bénéficiaires ne sont en effet pas représentatives du capital social. En principe, elles ne sont pas évaluable et ne peuvent par conséquent pas être exprimées en espèces.

**Art. 9. Associés commandités et commanditaires.** Le ou les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables de tous les engagements de la société.

Le ou les associés commandités sont ceux qui sont mentionnés dans l'acte constitutif ou qui accèdent par la suite à la société en cette qualité, moyennant publication au Mémorial.

Les associés commanditaires ne répondent des dettes et pertes de la société qu'à concurrence de leur apport, à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

**Art. 10. Nomination - Démission - Vacance.** La société est gérée par un gérant, actionnaire commandité de la société.

Les associés commanditaires ne peuvent être gérants.

Est nommée au poste de gérant pour la durée de la société,

la société de droit des Iles Marshall MAGNUM LTD, ayant son siège social à Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, qui accepte par son directeur, la société ATTC SAM, ayant son siège social à Monaco, ici représentée par ses directeurs Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, et communique que rien ne s'y oppose.

Le gérant ne peut être révoqué que par une assemblée générale statuant aux conditions de présence et de majorité applicables aux modifications statutaires, et uniquement pour des motifs graves.

Le gérant peut également donner sa démission, qu'il communique à l'assemblée générale de la société.

Après sa révocation ou démission, le gérant est tenu de continuer à remplir sa mission jusqu'à ce qu'il puisse être raisonnablement pourvu à son remplacement.

Dans ce cas, l'assemblée générale procédera, dès la réunion suivante, à la nomination définitive d'un nouveau gérant. Celui-ci achèvera le mandat de son prédécesseur.

La nomination du gérant et la fin de son mandat sont publiées par dépôt, dans le dossier de la société au greffe du Tribunal de Commerce d'un extrait de la résolution et d'une copie de cette dernière, destinée à être publiée au Mémorial.

Ces pièces doivent en tout cas faire apparaître si les personnes qui représentent la société engagent cette dernière seules, conjointement ou en collège.

**Art. 11. Rémunération.** Sans préjudice du remboursement de ses frais, il peut être attribué au gérant une rémunération fixe dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale et qui est imputée sur les frais généraux de la société.

L'assemblée générale peut autoriser le gérant à prélever pendant l'exercice en cours des provisions sur sa rémunération provenant de la société.

En outre, l'assemblée générale peut attribuer des tantièmes provenant du bénéfice disponible de l'exercice social.

**Art. 12. Intérêts opposés.** Si, lors d'une opération, le gérant a un intérêt personnel indirect ou direct opposé à celui de la société, il en informe les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

**Art. 13. Gestion.** Le gérant a compétence pour accomplir tous les actes de gestion interne nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

**Art. 14. Pouvoir de représentation externe.** Le gérant représente la société dans les actes à l'égard des tiers et en justice.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

**Art. 15. Mandats spéciaux.** Le gérant peut désigner des mandataires de la société.

Seuls des mandats spéciaux et restreints pour certains actes ou une série d'actes déterminés sont autorisés.

Les mandataires engagent la société dans les limites de leur mandat, sans préjudice de la responsabilité du gérant en cas de mandat excessif.

**Art. 16. Responsabilité du gérant.** Le gérant est tenu personnellement, solidairement et indéfiniment aux engagements de la société.

**Art. 17. Interdiction de concurrence.** Le gérant s'abstiendra de toute participation directe ou indirecte à toute entreprise commerciale ou industrielle de même nature au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 18. Conseil de surveillance.** Les opérations de la société seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois commissaires au moins. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum, étant entendu cependant que les commissaires pourront être démis avec ou sans motivation et remplacés à tout moment par un vote des actionnaires.

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 20. Assemblées générales ordinaires, spéciales et extraordinaires.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée assemblée annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale spéciale peut être convoquée en tout temps en vue de délibérer, de se prononcer sur toute affaire relevant de sa compétence et n'impliquant aucune modification des statuts.

Une assemblée générale extraordinaire peut également être convoquée en tout temps en vue de se prononcer sur toute modification des statuts, par devant notaire.

Les assemblées générales ordinaires, spéciales et extraordinaires sont tenues au siège de la société ou en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, déterminés dans la convocation.

**Art. 21. Compétence des assemblées générales.** La compétence des assemblées générales est limitée comme suit:

Les assemblées générales ordinaires et spéciales ont compétence pour délibérer et se prononcer sur:

- l'établissement des comptes annuels et l'affectation du bénéfice disponible;
- la nomination et la révocation du commissaire, la fixation de la rémunération du gérant et la nomination, la révocation et la fixation des émoluments des commissaires et du commissaire-réviseur, l'exercice de l'action sociale contre eux et la décharge.

Une assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

L'assemblée générale extraordinaire a compétence pour apporter des modifications aux statuts et pour toute décision qui n'est pas de la compétence du gérant.

#### *Droit de veto du gérant*

Toute décision d'une assemblée générale non prise à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital de la société, toute décision relative à une modification des statuts de la société ainsi que toute décision qui intéresse la société à l'égard des tiers ne pourra être prise par l'assemblée générale sans l'accord préalable, exprès et écrit du gérant.

#### **Art. 22. Convocation.**

a) Le gérant peut convoquer tant une assemblée générale ordinaire (assemblée annuelle) qu'une assemblée spéciale ou extraordinaire. Il doit convoquer l'assemblée générale ordinaire le jour prévu par les statuts. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée générale spéciale ou extraordinaire lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant seul ou conjointement un cinquième du capital le demandent.

b) Les convocations à l'assemblée générale sont faites par la voie d'annonces conformément à la loi. En outre, la convocation doit mentionner précisément les points à l'ordre du jour sur lesquels l'assemblée sera appelée à délibérer et à se prononcer, et, le cas échéant, l'indication des rapports, des formalités à remplir pour participer à l'assemblée et des pièces qui peuvent être consultées au siège de la société.

**Art. 23. Participation à l'assemblée - Représentation.** Tout actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale par un mandataire qui doit être actionnaire. Pour être valable, la procuration doit être donnée par écrit.

**Art. 24. Présidence - Bureau.** Toute assemblée générale est présidée par le gérant. Le président désigne un secrétaire et un scrutateur, lesquels ne doivent pas être actionnaires. Ces deux fonctions peuvent être exercées par une seule et même personne. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau.

**Art. 25. Déroulement de l'assemblée.**

a) La délibération et le vote ont lieu sous la direction du président et conformément aux règles habituelles d'une bonne organisation d'assemblée.

Le gérant et les commissaires répondent aux questions que leur posent les actionnaires au sujet de leur rapport annuel ou des points de l'ordre du jour.

b) Le gérant a le droit de proroger, séance tenante, toute assemblée générale ordinaire, spéciale ou extraordinaire une seule fois de quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation annule toute décision prise.

c) L'assemblée générale ne peut délibérer valablement ni se prononcer sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour, ou n'y étant pas implicitement mentionnés.

Il ne peut être délibéré sur des points non compris dans l'ordre du jour que lors d'une assemblée où tous les actionnaires sont présents, et moyennant un vote unanime en ce sens.

L'accord requis est établi si aucune opposition n'a été consignée au procès-verbal de l'assemblée.

**Art. 26. Droit de vote.**

a) Chaque action donne droit à une seule voix.

b) Lorsqu'une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes en indivision ou à une personne morale dotée d'un organe collégial de représentation, les droits y attachés à l'égard de la société ne peuvent être exercés que par une seule personne désignée par écrit par tous les ayants droit.

Tous les droits attachés aux parts restent suspendus jusqu'à ladite désignation.

c) Si une part est grevée d'usufruit, le droit de vote attaché à ladite part est exercé exclusivement par l'usufruitier, sans recours du nu-proprétaire.

d) En cas de contestation concernant la compétence d'une personne à participer à l'assemblée, tous les points de l'ordre du jour seront votés par deux fois, en tenant compte une fois de l'un puis de l'autre point de vue.

**Art. 27. Elaboration des décisions.**

a) Les assemblées générales ordinaires et spéciales délibèrent et se prononcent valablement quelque soit le nombre d'actions présentes ou représentées, mais moyennant la présence du gérant, sauf en cas d'assemblée où tous les actionnaires sont présents, et moyennant un vote unanime de ceux-ci.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix et moyennant l'accord du gérant. L'assemblée générale des actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec le gérant.

Il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors du calcul de la majorité.

En cas de parité, la proposition est rejetée.

Un procès-verbal est dressé au cours de chaque assemblée générale.

b) L'assemblée générale extraordinaire doit être tenue en présence d'un notaire, qui en dresse procès-verbal authentique.

Cette assemblée peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions. Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires nécessite un accord unanime.

L'assemblée ne délibère que si la moitié au moins du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées et le texte celles qui touchent à l'objet ou à la forme.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au mois et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la première assemblée. La seconde assemblée délibère quelque soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, pour être valables, les résolutions doivent réunir les deux tiers au moins des voix.

Lors du calcul de la majorité requise, les abstentions, les votes blancs et les votes nuls sont considérés comme des voix contre.

Par exception au présent paragraphe, l'article des présents statuts concernant la désignation du gérant ne peut être modifié que par une assemblée générale où tous les actionnaires sont présents, et moyennant un vote unanime de ceux-ci.

**Art. 28. Nomination et pouvoirs des liquidateurs.** Si aucun liquidateur n'est nommé, le gérant en fonction au moment de la dissolution est liquidateur d'office, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Les liquidateurs sont compétents pour toutes les opérations de liquidation, sauf décision contraire de l'assemblée générale prise à la majorité simple des voix.

Les liquidateurs soumettent chaque année à l'assemblée générale de la société les résultats de la liquidation.

**Art. 29. Décès, interdiction, dissolution, révocation ou démission du gérant.**

Le décès, l'interdiction, la dissolution, la révocation ou la démission du gérant n'emporte pas la dissolution de plein droit de la société. Cette dernière continue à exister avec le gérant suppléant ou l'associé commanditaire le plus âgé, qui devient associé commandité gérant.

**Art. 30. Droit commun supplétif.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actions de commandité:

MAGNUM LTD, prénommée, à raison de 25 (vingt-cinq) actions A . . . . . 25

Actions de commanditaires:

- A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., Luxembourg, à raison de 974 (neuf cent soixante-quatorze) actions B. . . . . 974

- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., Luxembourg, à raison de 1 (une) action B. . . . . 1

Total: . . . . . 1.000

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires de la société en commandite par actions HDR4 SCA ET CIE, représentant l'intégralité des actions de celle-ci ont, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

*Nomination d'un conseil de surveillance*

Sont désignés comme commissaires de surveillance jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Ces mandats sont exercés à titre gratuit.

*Nomination d'un commissaire aux comptes*

Est nommée commissaire aux comptes:

la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Cette nomination se terminera à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

*Rémunération du gérant*

La fonction de gérant n'est pas rémunérée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J.-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, vol. 138S, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

J. Elvinger.

(075666.3/211/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.

**HDR4 SCA ET CIE, Société en Commandite par Actions - Holding,  
(anc. T.R.C. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 38.435.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(075668.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.